
Parc éolien les Quatre Peupliers

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 48 (RegistreDemat)

24/11/2022 15:52:15

Anonyme

Je m'oppose au projet Eolien des Quatre Peupliers sur la commune de Chaumont Porcien.

Les Ardennes avec champs et clochers de village à perte de vue se retrouve, depuis quelques années, saturées d'éoliennes gâchant ainsi le paysage. C'est un désastre touristique pour les Ardennes...

Je ne suis pas contre les énergies renouvelable mais installé des parcs éoliens dans des conditions qui ne respecte pas le vivant est simplement contre-productif.

Les nuisances visuelles, auditives et neuropsychologiques ont des conséquences importantes sur les animaux et les humains (Infrasons responsables de migraines, acouphènes, nausées).

Selon l'OMS, la santé résulte d'un bien-être physique, mental, social, ET environnemental.

Ce qui n'est plus le cas lorsqu'on vit près des éoliennes.

Avis défavorable.

S'agissant de l'impact paysager et des mesures, une étude paysagère a été menée par le bureau d'étude Ater Environnement afin d'étudier les potentiels impacts du projet et le cas échéant la mise en place de mesures ERC et d'accompagnement adaptées.

S'agissant des autres impacts, la demande d'autorisation contient une Étude d'Impact sur l'environnement qui analyse les différentes composantes d'un territoire pour les prendre en compte dans le développement du projet. (Etude EIE-Volume 4b).

Observation N° 47 (RegistreDemat)

24.11/2022 15:51:37

Anonyme

Je m'oppose au projet Eolien des Quatre Peupliers sur la commune de Chaumont Porcien.

Les Ardennes avec champs et clochers de village à perte de vue se retrouve, depuis quelques années, saturées d'éoliennes gâchant ainsi le paysage. C'est un désastre touristique pour les Ardennes..

Je ne suis pas contre les énergies renouvelable mais installé des parcs éoliens dans des conditions qui ne respecte pas le vivant est simplement contre-productif.

Les nuisances visuelles, auditives et neuropsychologiques ont des conséquences importantes sur les animaux et les humains (Infrasons responsables de migraines, acouphènes, nausées).

Selon l'OMS, la santé résulte d'un bien-être physique, mental, social, ET environnemental.

Ce qui n'est plus le cas lorsqu'on vit près des éoliennes.

Idem que l'observation 48.

Observation N° 46 (RegistreDemat)

24.11.2022 15:50:49

Anonyme

Je m'oppose au projet Eolien des Quatre Peupliers sur la commune de Chaumont Porcien.

Les Ardennes avec champs et clochers de village à perte de vue se retrouve, depuis quelques années, saturées d'éoliennes gâchant ainsi le paysage. C'est un désastre touristique pour les Ardennes..

Je ne suis pas contre les énergies renouvelable mais installé des parcs éoliens dans des conditions qui ne respecte pas le vivant est simplement contre-productif.

Les nuisances visuelles, auditives et neuropsychologiques ont des conséquences importantes sur les animaux et les humains (Infrasons responsables de migraines, acouphènes, nausées).

Selon l'OMS, la santé résulte d'un bien-être physique, mental, social, ET environnemental.

Ce qui n'est plus le cas lorsqu'on vit près des éoliennes.

Idem que les observations 47 et 48.

Observation N° 45 (RegistreDemat)

24/11/2022 14:39:52

Par .

Ci-joint nos observations

PJ : 20221122_Enquete_Publique_Les_Quatre_Peupliers.pdf

Avis défavorable.

Réponse en annexe 3 du mémoire en réponse au PV de l'enquête publique.

Observation N° 44 (RegistreDemat)

24/11/2022 12:00:06

Anonyme

Je ne suis pas favorable aux éoliennes à Wadimont et nulle part en France. Les éoliennes coutent cher aux contribuables tout en enrichissant quelques personnes ce qui est totalement anormal. De plus elles fournissent très peu d'électricité. Il y a déjà environ 10000 éoliennes en France, et pour la première fois on nous parle de coupure de courant; Cherchez l'erreur !!! On comprend aisément que 10000 de plus ne changeront rien . Tout cela pour voir nos enfants les démonter dans 20 ans. Quel beau cadeau on va leur faire . Je ne pense pas qu'ils remercieront ni ne féliciteront les grands décideurs d'aujourd'hui .

Avis défavorable.

Instituée par la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003, la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) porte sur toute livraison d'électricité acheminée vers un consommateur final et vise à financer les charges de service public de l'électricité aux opérateurs du secteur. Elle est directement prélevée sur la facture d'électricité de l'ensemble des consommateurs d'électricité sauf exemption. Elle aide notamment à financer la transition énergétique, essentielle pour le bienfait de la Terre. Proportionnelle au nombre de kWh consommés, la CSPE représente environ 100 euros par français et par an.

Au 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) remplace la CSPE. Il ne s'agit alors plus d'une contribution. Bien que remplacée, la CSPE conserve le même nom.

Au cours des années, la CSPE a considérablement augmenté. Dès lors, à partir du 1er février 2022, cette taxe, auparavant de 22,5€/MWh est fixé à 0,5€/MWh, le minimum déterminé par le droit européen. Cette baisse s'appliquera jusqu'à la nouvelle réévaluation en février 2023.23

En 2022, comme le montre le graphique ci-dessous, la part de l'éolien terrestre dans la CSPE a représenté 15% du budget total de 8 810.3 millions d'euros.

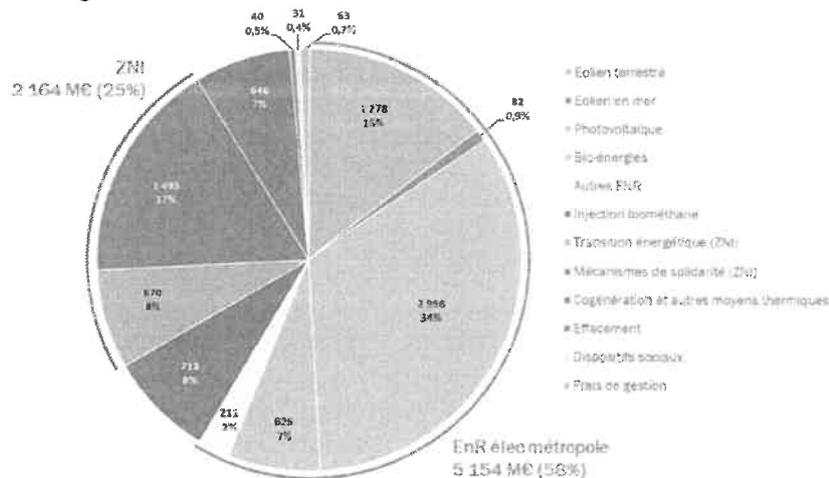


Figure 1: Charges de services publics de l'énergie prévisionnelle 2022, Source CRE

Depuis le 01 juillet 2014, la Commission européenne impose les pays membres à une modification de leurs soutiens tarifaires liés aux énergies renouvelables. De ce fait, depuis 2017, pour la très grande majorité des parcs aujourd'hui, le projet doit être lauréat d'un appel d'offre de la CRE en proposant un tarif d'achat le plus compétitif possible. Ces appels d'offre ont lieu tous les six mois à hauteur de 500 MW par appel d'offre. Lors de la mise en service du parc éolien, l'électricité sera vendue non pas au prix convenu dans l'appel d'offre par l'exploitant mais au prix du marché. Si le prix du marché est plus bas alors EDF s'engage à verser une compensation à l'exploitant à la hauteur de la différence entre les deux prix.

Ainsi, depuis décembre 2017 jusqu'à la septième période d'appel d'offres début 2021, les lauréats ont proposé un prix moyen de 63.3€/MWh. Ces deux dernières années, les prix ont baissé et sont encore amenés à l'avenir à diminuer et à se rapprocher des prix en vigueur sur le marché (50,2€/MWh en moyenne).

Dans le cadre de l'évaluation du prix de revient de l'éolien, une étude de l'ADEME a été réalisée en 2020. Cette analyse exhaustive fait ressortir un prix de revient de l'éolien entre 50 et 71€/MWh pour les installations mises en service entre 2018 et 2020. Le coût de production de l'éolien se rapproche ainsi des coûts de centrales de gaz et continuera de diminuer au fil des années pour devenir de plus en plus compétitif comme le montre les graphiques ci-dessous.

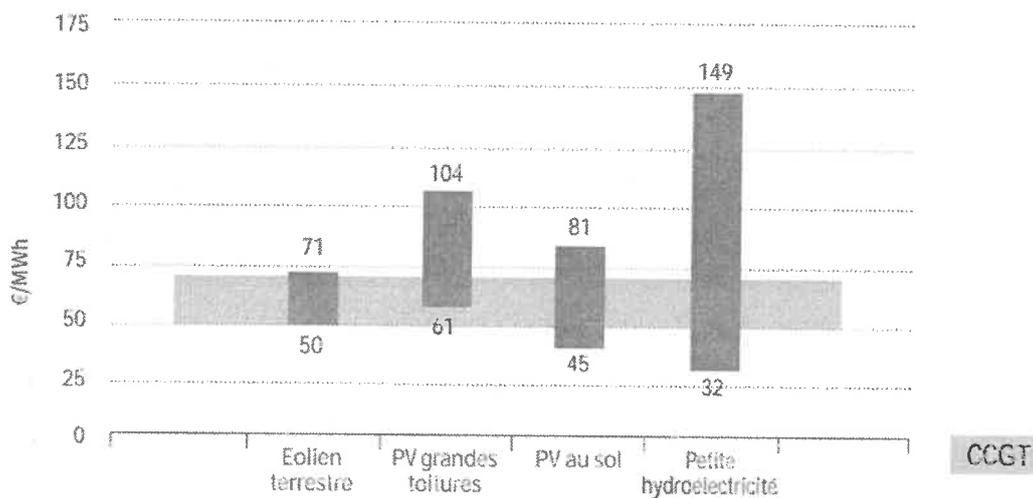


Figure 2 : Comparaison entre LCOE de l'électricité renouvelable Vs centrales à gaz, Source l'ADEME

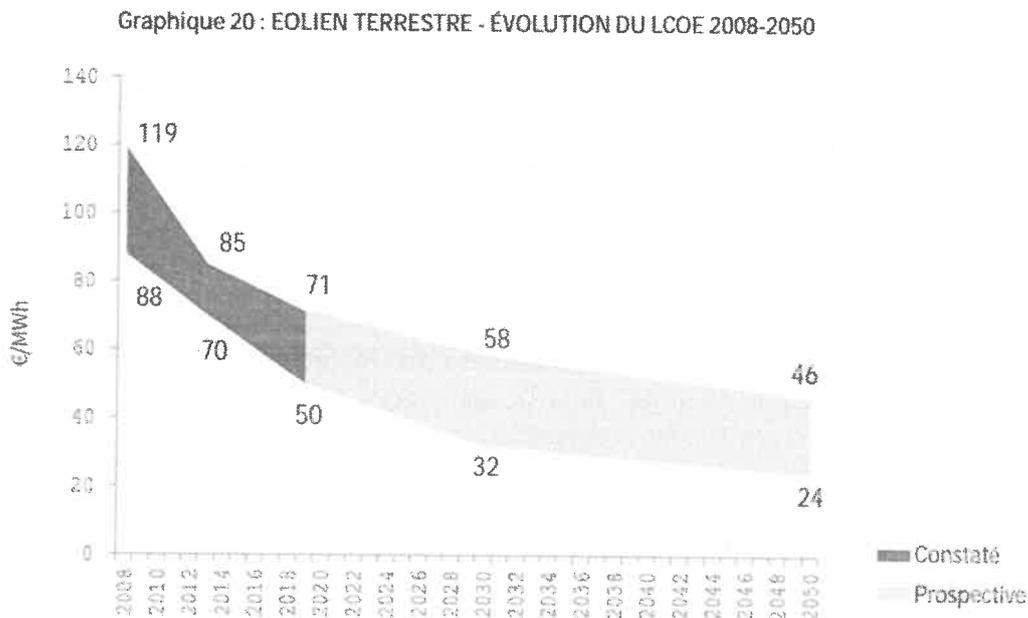


Figure 3 : Évolution du LCOE 2008-2050 pour l'éolien terrestre, source l'ADEME

Observation N° 43 (RegistreDemat)

23/11/2022 23:30:14

Par

Je m'oppose au projet Eolien des Quatre Peupliers sur la commune de Chaumont Porcien, Je trouve que le projet n'est pas fiable, ne respecte aucune norme de sécurité de distances entre éoliennes et habitations et espaces boisés et à la faune, les éoliennes surplombent le village de Wadimont, encerclement éolien du village (3 à 4 parc éoliens par rapport aux sorties du village). Une saturation visuelle du paysage à 360° . Aucun résultats de l'enquête, relevés acoustiques, impacts de la faune et de la flore, n'est parvenu dans les boîtes aux lettres (ma boîte aux lettres).

Concernant les nuisances sonore, sur la commune de Rubiny il a été construit un parc éolien 6 éoliennes 4 sont visibles et apporte un désagrément sonore lors d'un vent soufflant normalement le bruit du vent dans les pales passent devant le mat est infernale, un désagrément visuel aussi bien directe (dans mon jardin) que lors du couché de soleil, l'ombre des pales rentre jusque dans nos murs intérieures. Maintenant impossible de regarder la télévision sans fermer les volets. Nous avons dû installer une parabole car l'implantation d'un champ éolien sur la commune de Renneville rend impossible l'utilisation des ondes hertziennes. Pourquoi c'est à nous habitants à modifier nos habitudes? L'impact de particule (méto lourd) fine provenant du frottement des rotors dans l'atmosphère et sur nous être humains et animaux. Le rendement d'une éolienne n'est pas suffisant n'est pas assez productif. L'utilisation de subvention pour l'implantation d'éolienne non rentable est insensé.

Avis défavorable.

La demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Quatre Peupliers répond à la réglementation ICPE en vigueur. Il est jugé recevable par les services de l'état.

Le résultat et les conclusions des différentes études sont disponibles en version papier en mairie de Chaumont-Porcien. Ils étaient également disponibles en version électronique pendant toute la durée de l'enquête publique.

S'agissant de l'impact acoustique, comme le précise l'étude acoustique (P165 de l'EIE -Volume 4b), le bureau d'étude Sixense a étudié l'impact acoustique du projet éolien. Des mesures de son ont permis de définir l'ambiance sonore résiduelle du site, pour ensuite modéliser l'impact des éoliennes. Afin de s'assurer que la réglementation française soit respectée, un bridage des éoliennes est proposé. Le bridage sera adapté en fonction de la configuration retenue. Lors de la première année de fonctionnement du parc, une nouvelle campagne de mesure aura lieu afin de s'assurer que le bridage est bien dimensionné.

Les perturbations que peuvent provoquer les éoliennes sur la réception TV proviennent de leur capacité à réfléchir et à diffracter les ondes électromagnétiques. Le rayon réfléchi ou diffracté va se combiner avec le trajet direct de l'onde radioélectrique allant de l'émetteur vers le récepteur et potentiellement créer une interférence. La réception de la télévision par réseau hertzien terrestre numérisé (TNT) est installée en France depuis 2009. Son installation est achevée quasiment complètement depuis 2011. Dans le processus technique, le signal analogique a été remplacé par un signal numérique, réputé beaucoup plus robuste vis-à-vis d'éventuels obstacles ou autres dérangements. En même temps, la puissance des émetteurs a été renforcée ce qui a amélioré la couverture du territoire de manière générale. Il est important de noter que depuis la mise en place de la télévision numérique terrestre (TNT) sur le territoire français, une nette diminution des cas de brouillage a été constatée. L'expérience des projets éoliens réalisés depuis la transition de la télévision

Observation N° 43 (RegistreDemat)

23/11/2022 23:30:14

Par

analogique vers le numérique prouve que cette robustesse est bien réelle. Le nombre de dérangements de la réception a fortement diminué. Il reste toutefois quelques cas où le signal d'émission est entravé et la réception coupée. Il est impossible aujourd'hui d'affirmer qu'aucun trouble n'apparaîtra à l'installation des éoliennes, mais les conditions légales assurent la protection des riverains. Le maître d'ouvrage est obligé de rétablir la réception s'il est responsable d'une dégradation (dans le cadre de l'Article L.112-12 du code de la construction et de l'habitation).

Concernant le rendement de l'éolien, l'observation 44 apporte la réponse.

Observation N° 42 (RegistreDemat)

23/11/2022 20:19:35

Anonyme

Je suis contre les éoliennes " moulins à vent "
qui seront plantées , devant mes yeux jusque la fin de mes jours ; et qui ne m'apporteront aucun " petit confort " .
Surtout pas à mon porte- monnaie : il suffit de regarder ses factures pour voir que l'on paie déjà plus cher pour
les énergies renouvelables . IL suffit de savoir lire.....

Mais c'est vrai que lorsque l'on est capable de confondre une éolienne avec un moulin à vent, c'est qu'il y a déjà
des lacunes. ? .

Donc redémarrons toutes nos centrales nucléaires et la France ne s'en portera que mieux !!!!!

...

..

Avis défavorable.

Une réponse est apportée à l'observation 44.

Observation N° 41 (RegistreDemat)

23/11/2022 11:58:40

Anonyme

Mieux vaut une faute d'orthographe qu'un raisonnement de bas niveau

Observation jugée hors sujet.

Observation N° 40 (modérée) (RegistreDemat)
Anonyme

23/11/2022 11:56:37

Cette observation a été modérée.

Observation jugée hors sujet.

Observation N° 39 (RegistreDemat)

23/11/2022 11:55:06

Anonyme

FOND et non FONDS

Observation jugée hors sujet.

Observation N° 38 (RegistreDemat)
Anonyme

23/11/2022 10:28:36

Comparer des moulins à vent d'autrefois avec des machines de 180m c'est affligeant.
Et quand c'est un élu qui fait cette comparaison on touche le fonds

Observation jugée hors sujet.

Observation N° 37 (RegistreDemat)
Anonyme

22/11/2022 21:46:21

Heureusement qu'il y a eu des moulins a vent pour faire de la farine et faire du pain sinon le monde rural serait mort de faim!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
Je suis pour ces " moulins" qui produiront du "jus" pour notre petit confort .!

Avis favorable.

Observation N° 36 (RegistreDemat)

21/11/2022 16:42:32

Avis favorable à ce projet

Pa

Avis favorable.

Observation N° 35 (RegistreDemat)

21/11/2022 16:19:35

Anonyme

Non et non.

Stop aux éoliennes.

Trop c'est trop.

On ne voit plus l'horizon normalement nulle part .

Il n'y a plus que des forêts d'éoliennes le jour.

Et des murs de clignotants rouges la nuit

Il est grand temps d'arrêter les conneries et de massacrer les paysages et la nature.

Avis défavorable.

Observation N° 34 (RegistreDemat)
Anonyme

21/11/2022 10:08:23

Je suis contre l'installation des éoliennes à Wadimont.

Avis défavorable.

Observation N° 33 (RegistreDemat)
Anonyme

20.11/2022 21:40:09

Favorable au projet du parc éolien les quatres peupliers

Avis favorable.

Observation N° 32 (RegistreDemat)
Anonyme

20/11/2022 15:01:38

Je suis contre l'installation de ce parc éolien

Avis défavorable.

Observation N° 31 (RegistreDemat)

19/11/2022 22:08:07

Anonyme

NON Il faut arrêter de mettre des éoliennes.

A ceux qui pensent que les éoliennes sont une énergie verte et qu'elles ne polluent pas et ne produisent pas de co 2 se trompent énormément . Regardez autour de vous dans la région, il y en a déjà des centaines , et beaucoup tournent même quand il n'y a pas de vent. ..

Par quel miracle...?

Pensez- y.....

Réfléchir ne nuit pas à la santé.....

Avis défavorable.

Observation N° 30 (RegistreDemat)

19/11/2022 19:22:18

Par /

Je suis contre le projet d' éoliennes au-dessus de Wadimont.

Ces éoliennes qui nous sont imposées par le maire de Chaumont et ses " conseillers", vont définitivement nous pourrir la vie.

Comment vivre avec ces monstres au-dessus de la tête ? et que dire lorsque les pales, en passant devant le soleil nous enverrons des flashes insupportables dans les maisons? il faudra vivre avec les volets fermés. La vie va vite devenir impossible..

il faudra peut-être déménager à cause de l' inconscience de quelques personnes élues;

mais ,qui en fin de compte n'ont rien à faire du bien être des habitants.

Si tous ces gens-là voulaient voir disparaître Wadimont; ils n'y s'y prendraient pas autrement.

Les 6 éoliennes seront toutes visibles de Wadimont ;pas seulement 4 comme l'affirme ces messieurs de VDN ; par contre elles seront à peine visibles de Chaumont ; (joli coup de la part de ces messieurs dames les décideurs.)

Si ils vivaient à Wadimont ils changeraient surement d'avis et , bien entendu, ne parleraient plus d'écologie.....mais en ont- ils déjà parlé. ???????

Avis défavorable.

Les effets stroboscopiques (ombres) sont perceptibles lorsque plusieurs conditions sont simultanément réunies : du soleil, du vent permettant la rotation des pâles et une orientation du soleil par rapport à l'éolienne permettant de porter l'ombre de cette dernière sur des lieux d'habitations. Ainsi, l'ADEME (2004), affirme que les projections d'ombres ne sont perceptibles qu'à proximité des éoliennes (250 à 300m) et n'engendre pas de risque pour la population riveraine, étant donné les distances imposées de plus de 500m des habitations.

Les implantations du parc éolien des Quatre Peupliers respecte largement cette distance, et exclue de ce fait un potentiel risque d'effets stroboscopiques sur les habitants de Wadimont ou des villages environnants.

Concernant le nombre d'éoliennes visibles depuis le village de Wadimont, la visibilité dépend des points de vue retenus.

Enfin, le Volet Faune, Flore, et Habitats naturels de l'Etude d'impact est entièrement dédiée au sujet écologique relatif au parc éolien. Ce volet est consacré à l'analyse des potentiels impacts du projet éolien sur la biodiversité, la flore, les faunes, et les habitats naturels, ainsi qu'à la détermination de mesures d'évitement, de réduction, et de compensation pour les minimiser.

Observation N° 29 (RegistreDemat)

19/11/2022 11:35:28

Anonyme

Vous plaisantez ? On n'est absolument pas dépendants de la Russie et des Emirats pour l'électricité ?
Il y a belle lurette que nous n'avons plus de centrale au fioul.

Avis favorable.

Observation N° 28 (RegistreDemat)

19/11/2022 11:25:16

Anonyme

Les retombées seront pour Chaumont pas pour Wadimont !
Il ne faut pas rêver.

Sans avis.

Observation N° 27 (RegistreDemat)

19/11/2022 11:19:04

Anonyme

Alors que celui-ci déverse des pesticides à longueur d'années dans ses champs.
Attention ça va faire rouiller les éoliennes !

Observation jugée hors sujet.

Observation N° 27 (RegistreDemat)

19/11/2022 11:19:04

Anonyme

Il est comique de lire que le propriétaire des terrains où doivent être installées les éoliennes et pour au nom de l'écologie !

Sans avis.

Observation N° 26 (RegistreDemat)
Anonyme

19/11/2022 09:45:21

Sans avis.

Observation N° 25 (RegistreDemat)

18/11/2022 19:32:51

Anonyme

pays dont notamment les émirats arabes et la Russie...

Regardez les conséquences de la guerre en Ukraine et l'envolée du coût des matières premières et de l'énergie... Il faut absolument accroître notre indépendance énergétique en développant tous les modes de production pour éviter d'avoir à subir les aléas géopolitiques. La méthanisation, l'éolien, la biomasse, le photovoltaïque, la géothermie etc ...sont des axes à privilégier !

Avis favorable.

Observation N° 24 (RegistreDemat)

18/11/2022 19:02:51

Par ,

je suis contre le projet d'éoliennes Les 4 peupliers au- dessus du village de Wadimont pour les raisons suivantes:

Saturation dans la région ; il y a déjà plus de 200 éoliennes visibles depuis le haut de Wadimont c'est déjà beaucoup trop.

Encerclement de 4 villages :Wadimont Rubigny, Vaux Les Rubigny, La Hardoye

Il y a déjà un programme en cours de l'autre côté de Wadimont avec déjà 8 éoliennes.

Les éoliennes seront situées en ligne de crête par rapport à Wadimont ,près de l'ancienne ferme de la Vaugéard,(déclassée spécialement pour le projet).

Elles seront en surplomb important de Wadimont.

Le bruit, les vibrations, les infrasons, seront quasiment incessants, Wadimont étant sous les vents dominants.

La vue de 6 éoliennes à 1 km et surtout le tournoisement des pales si près des habitations deviendront vite insupportables

Les - déjà- riches propriétaires qui loueront leurs terres s'enrichiront encore plus, Par contre les habitants des

villages voisins qui en subiront tous les inconvénients verront en plus leur maison fortement dévaluées et tout cela, bien sûr sans aucun dédommagement . C'est quoi cette injustice??????

De plus 3 éoliennes ne seront pas à la distance imposée par l'autorité environnementale , par rapport aux boisements.(voir rapport de l'AE)

Là on n'a que faire de la nature: la flore la faune, oiseaux, chauve- souris . On s'en tape. Qu'en pensent les "écologistes"..... ?????

Pourquoi tout cela serait- il accepté?

Quand il y a des règlements, ils doivent être respectés sans aucune dérogation ni passe- droit. POUR TOUTES CES RAISONS CE PROJET NE DEVRAIT PAS VOIR LE JOUR.

Et pour la beauté de la France et de ses magnifiques paysages; Quand on sait qu'il faut 700 éoliennes pour remplacer 1 seul réacteur nucléaire

Bonjour la France défigurée !!!!!

Une réponse a déjà été apporté à M. : Se référer à l'annexe 3 du mémoire en réponse.

Observation N° 24 (RegistreDemat)

18/11/2022 19:02:51

Par ,

Observation N° 23 (RegistreDemat)
Par /

18/11/2022 10:44:51

Je suis favorable à ce projet. Nous avons besoin d'énergie renouvelables supplémentaires

Avis favorable.

Observation N° 22 (RegistreDemat)

18/11/2022 08:37:42

Anonyme

Je suis favorable au projet éolien car l'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs et permet donc de lutter contre le réchauffement climatique.

Avis favorable.

Observation N° 21 (RegistreDemat)

18/11/2022 08:21:30

Par I

Aucune objection à ce projet,
la France a grand besoin d'électricité,

Avis favorable.

Observation N° 20 (RegistreDemat)

18/11/2022 07:38:31

Anonyme

Très inquiète de notre indépendance énergétique je soutiens l'essor des éoliennes

Avis favorable.

Observation N° 19 (RegistreDemat)

18/11/2022 07:15:58

Anonyme

Je suis pour ce projet éolien, production d'énergies, gain pour les communes afin de réaliser d'autres projets

Avis favorable.

Observation N° 18 (RegistreDemat)

17/11/2022 18:19:04

Anonyme

pales sont fabriquées avec des matières premières venant principalement de Chine. Produits polluants et toxiques qui empoisonnent les gens qui les extraient et la population autour. En fin de vie ces pales ne seront pas recyclables. Sans parler de la pollution du transport par bateau et de l'argent que cela coûte.
Energie verte???? Tu parles.....

Avis défavorable.

Lors du démantèlement des éoliennes, les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Concernant le recyclage des éoliennes, p. 265 :

« Une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre et béton (pour les fondations et le mât).

Dans une étude réalisée par un bureau d'étude danois « Danish Elsam Engineering 2004 », il apparaît que 98 % du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme. En effet, il existe déjà des filières adaptées au recyclage des matériaux usuels tels que le cuivre, le fer ou l'acier. »

Observation N° 17 (RegistreDemat)

17/11/2022 18:03:09

Anonyme

Comment les AE (antiéoliens) veulent produire de l'électricité pour leur confort ?
Qu'ils le disent .Au lieu d'etre dans la contestation perpétuelle !!!!!!!

Avis favorable.

Observation N° 16 (RegistreDemat)

17/11/2022 09:52:23

Par

Je soussigné _____ autorise
l'implantation d'un parc Eolien sur le secteur de Wadimon Chaumont Porcien site les ' peupliers

Avis favorable.

Observation N° 15 (RegistreDemat)

17/11/2022 08:25:53

Anonyme

Avis favorable à ce projet, nous avons besoin d'énergies verte.

Avis favorable.

Observation N° 14 (RegistreDemat)

17/11/2022 08:19:23

Anonyme

Favorable à ce projet

Avis favorable.

Observation N° 13 (RegistreDemat)
Anonyme

17/11/2022 08:05:39

besoin des toutes les energies possible dont les éoliennes
Avis favorable.

Observation N° 12 (RegistreDemat)

16/11/2022 18:06:51

Par

Je suis très favorable à l'installation d'éoliennes dans notre secteur qui n'a pas de recettes CFE.A l'avenir, il

faudra de plus en plus d'électricité.50% nucléaire et 50% energies renouvelables serait acceptable en combinant
panneau-éolienne-méthaniseur.

On ne peut pas être contre ces productions et consommer jour et nuit de l'électricité!!!!!!!

Avis favorable.

Observation N° 11 (RegistreDemat)

16/11/2022 16:02:39

Par F

Avis favorable

Avis favorable.

Observation N° 10 (RegistreDemat)

15/11/2022 16:59:12

Anonyme

efficacité douteuse : nombreux sont les moments où elles sont à l'arrêt !
L'argument écologique ne tient pas : elles perturbent d'évidence les passages des migrateurs notamment, stérilisent les sols, injectés de béton, pour une énergie aléatoire et non stockable.
Nous sommes excédés. STOP !

Avis défavorable.

Plusieurs réponses peuvent être apportées quant à des éoliennes qui sont à l'arrêt, ne remettant pas en cause leur « efficacité ».

Si une éolienne peut effectivement être à l'arrêt en raison d'un vent trop faible, elle peut l'être en raison d'un vent trop fort, afin d'éviter tout risque de dégradation ou d'usure de la machine. Aussi, une éolienne peut être maintenue à l'arrêt de manière volontaire pendant de courtes périodes pour la réalisation d'opérations de maintenance, cette indisponibilité ne représentant qu'environ 5 jours par an en moyenne.

Selon l'ADEME, si l'on considère les périodes d'arrêt dues aux vents trop faibles ou trop forts et aux opérations de maintenance, une éolienne tourne en moyenne 75 à 95% du temps (Le défi éolien en 10 questions, ADEME 2019).

Concernant l'argument écologique, le Volet faune, flore et Habitats naturels de l'étude d'impact analyse les impacts du projet éolien sur les espèces de l'avifaune et les chiroptères. Aucun couloir migratoire n'est identifié sur la zone d'implantation.

Observation N° 9 (RegistreDemat)

13/11/2022 09:10:25

Par C

NON à ce énième projet.

Avis défavorable.

Observation N° 8 (RegistreDemat)

13/11/2022 09:04:19

Par :

Il y a déjà trop d'éoliennes installées dans le Sud Ardennes.

Je suis contre ce projet et pour la protection des paysages naturels

Avis défavorable.

S'agissant de l'impact paysager et des mesures, une étude paysagère a été menée par le bureau d'étude Ater Environnement afin d'étudier les potentiels impacts du projet et le cas échéant la mise en place de mesures ERC et d'accompagnement adaptées.

Observation N° 7 (RegistreDemat)

12/11/2022 14:05:48

Par l

Nous sommes CONTRE ce projet.

Il est désespérant de répéter toujours la même chose et de ne pas être entendu.
Et pourtant nous le répétons, ce projet est celui de trop.

Pourquoi toujours sur le même territoire ?

Partageons les désagréments.

Il y a déjà ici une concentration invraisemblable d'éoliennes. Sans parler des autres projets sur Roquigny, Mainbressy, Chaumont, Givron etc ...

Les décideurs sont-ils devenus fous ?

A Wadimont nous allons être encerclés et fortement surplombés.

Ceci n'est-il pas contraire aux directives environnementales ?

Les photomontages fournis par VDN sont trompeurs. Ils ne représentent pas du tout la future vision qui sera la nôtre.

Planter des haies quelle blague !

Le paysage n'appartient à personne dit la jurisprudence mais est-ce une raison pour le détruire au bénéfice d'un seul propriétaire terrien qui n'habite même pas la commune. Celui-ci a même déclassé la maison d'habitation présente dans sa ferme de la Vaugéard pour pouvoir implanter plus d'éoliennes.

Pourquoi donc, l'argent n'est-il pas reversé à ceux qui subissent les dommages ?

Qui va compenser la perte de valeur de l'immobilier ?

VDN va évidemment sortir une étude bidon qui va dire que c'est faux !

Mais les flashes rouges nocturnes, les effets stroboscopiques, les infrasons et le bruit de la mécanique qui peut prétendre que ça ne présente aucune gêne ?

Six éoliennes vont-elles sauver la planète ?

Non bien sûr elle vont simplement rapporter de l'argent à des gens qui n'en ont pas besoin et gâcher la vie des autres qui en ont besoin.

Avis défavorable.

Les zones d'implantations potentielles d'un projet éolien résultent d'un travail de prospection et de recherche, notamment à l'aide de logiciels de cartographies compilant toutes les contraintes (environnementales, écologiques, aéronautiques, etc.). De plus, les éoliennes, produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, les zones favorables au développement éolien sont les zones où se trouvent de bons gisements de vent. Il en résulte donc que certains territoires comportent une concentration plus élevée d'éoliennes que d'autres.

Concernant le surplomb des paysages, et en particulier celui de Wadimont, celui-ci est analysé par le Volet paysager de l'étude d'impact et des mesures d'évitement, de réduction, et de compensation ont

Observation N° 7 (RegistreDemat)

12/11/2022 14:05:43

Par

été proposées par VDN, en concertation avec la commune et les habitants.

A propos du déclassement de la ferme de la Vaugérard, cette décision relève du privé et il n'importe qu'au propriétaire de ces terres de l'effectuer.

De plus, les photomontages sont soumis à une exigence de conformité à la réalité, relativement au guide paysager.

S'agissant des ombres (effets stroboscopiques), se référer à la réponse à l'observation 30.

Pour la gêne acoustique, des éléments de réponses sont apportées à la réponse 43 : « S'agissant de l'impact acoustique, comme le précise l'étude acoustique (P165 de l'EIE -Volume 4b), le bureau d'étude Sixense a étudié l'impact acoustique du projet éolien. Des mesures de son ont permis de définir l'ambiance sonore résiduelle du site, pour ensuite modéliser l'impact des éoliennes. Afin de s'assurer que la réglementation française soit respectée, un bridage des éoliennes est proposé. »

En ce qui concerne la dévalorisation immobilière, des éléments sont apportés à la réponse à l'observation 5.

Observation N° 6 (RegistreDemat)

12/11/2022

11:18.10

notre paysage est saturé d'éoliennes
qui perturbent la faune et la flore; trop c'est trop

Anonyme

Avis défavorable.

S'agissant des impacts sur la faune et la flore, le Volet Faune, Flore et Habitats naturels, réalisé par le bureau d'étude Calidris, de l'étude d'impact du projet éolien des Quatre Peupliers analyse les potentiels impacts du projet et détermine les mesures à apporter afin de les réduire et les compenser. On constate que les impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction sont faibles et non significatifs pour la majorité des taxons étudiés.

Pour rappel, un niveau d'impact faible correspond à un impact résiduel biologiquement non significatif, soit une absence de risque de nature à altérer le bon état des populations ou la permanence des cycles biologiques des populations d'espèces protégées. Dans ce cas, aucune mesure de compensation supplémentaire n'est donc nécessaire.

Par ailleurs, la saturation a fait l'objet d'un chapitre (Effet du projet sur le paysage et le patrimoine - 2- Zones d'influences visuelles et effets d'encerclement - volet paysager) dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien des Quatre Peupliers. Voici les conclusions de cette étude :

Neuf des treize villages étudiés possèdent des angles occupés sur l'horizon supérieurs au seuil d'alerte. Le futur parc des Quatre Peupliers contribue très faiblement à cet indice car il s'insère à proximité de parcs déjà existants (parc construit de Renneville, parcs accordés de Hotte, de HSR et de Thiérache). Aucun indice ne change de statut avec l'arrivée du parc des Quatre Peupliers. La zone est déjà très saturée, mais l'impact du parc est très faible. L'implantation et la géométrie sont cohérentes avec les parcs déjà existants, et limitent ainsi l'impact visuel des futurs aérogénérateurs. Les éoliennes des Quatre Peupliers ajoutent en moyenne 11,6 ° d'occupation visuelle.

Trois villages sur treize ne possèdent pas de risque de saturation. Ceci s'explique par un nombre modéré d'éoliennes aux alentours. Les bourgs et hameaux de Fraillicourt, de la Hardoye, de Logny-lès-Chaumont, de Mainbressy, de Remaucourt, de Renneville, de Rosoy-sur-Serre, de Rubigny, de Vaux-lès-Rubigny et de Wadimont possèdent un risque de saturation. Cependant, ce risque existait déjà avant l'arrivée du projet. Cette étude de saturation est maximisante et ne peut pas se suffire en elle-même. Les commentaires de photomontages, les effets cumulés, ainsi que les cartes de zone d'influence visuelle sont là pour compléter l'analyse des saturations. Les futures éoliennes des Quatre Peupliers n'augmenteront que peu l'indice d'occupation de l'horizon et ne sont jamais la cause d'un passage à l'état de saturation.

Observation N° 5 (RegistreDemat)

05/11/2022

19:08:44

Je suis propriétaire d'une maison et de terrains sur le territoire de la commune de WADIMONT. Je suis contre l'implantation d'éoliennes sur cette commune. Celle-ci fera perdre 20/100 de la valeur de mon habitation. Je ne recevrai aucune compensation et je réglerai le prix de l'électricité au même prix. J'ai pour passion de chasser le pigeon ramier sur cette commune et une fois votre implantation terminée, je pourrai accroché mon fusil au clou. J'aurai, comme tous les habitants de cette petite commune, les inconvénients de la vue et du bruit de vos machines. Cette enquête n'est qu'une mascarade puisque le préfet agit aux ordres du gouvernement.

Par :

Avis défavorable.

Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude sérieuse n'a démontré que la présence d'éoliennes avait un impact significatif sur le marché immobilier dans les communes proches.

Le développement de l'éolien n'est pas nouveau dans le secteur de Chaumont-Porcien. On compte déjà plusieurs parcs éoliens dans les 10 km alentours et il n'a pas été constaté localement une baisse du prix de l'immobilier par des éléments factuels.

Le parc projeté est éloigné des zones construites de :

- Territoire de Fraillicourt : Première habitation à 730 m de E3, à 990 m de E6 et à 1200 m de E2 ;
- Territoire de Rocquigny : Première habitation à 930 m de E4 et à 980 m de E1 ;
- Territoire de Chaumont-Porcien : Première habitation à 1130 m de E5 et à 1150 m de E4.

La première habitation ou limite de zone destinée à l'habitation est donc située à 730 m de l'éolienne E3, sur le territoire communal de Fraillicourt.

La valeur d'un bien dépend d'éléments objectifs (la localisation, l'état du marché, l'activité économique du secteur, des caractéristiques du bien...) et d'éléments subjectifs (impression personnelle, coup de cœur...). Aucune étude ne montre que l'implantation d'éoliennes a un impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien immobilier. L'implantation ne joue que sur les critères subjectifs, ce qui varie d'une personne à une autre. L'évolution du coût de l'immobilier varie en premier lieu à cause des tendances nationales du marché ainsi que de l'attractivité des communes (services, transports, écoles...).

Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux.

Par exemple, à Meix-Tiercelin dans la Marne, l'implantation d'un parc éolien de 10 machines a permis de rénover les routes pour les habitants et également de participer à l'attractivité en termes d'emploi sur le territoire grâce à l'installation d'un centre de maintenance. A Dampierre-sur-Moivre, l'implantation d'un parc éolien de 5 machines a permis entre autres de stabiliser les impôts depuis 2008. Ce développement a donné des idées à la commune pour valoriser d'autres installations de productions d'énergies renouvelables.

Une étude a été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Aude en octobre 2002 auprès des agences immobilières proposant des habitations à proximité des parcs éoliens. La région Languedoc-Roussillon, disposait déjà de plusieurs centrales éoliennes sur son territoire. 76% des agences interrogées ont déclaré que les parcs éoliens avaient un impact positif ou nul sur la vente de l'immobilier. L'une des agences se servait même des éoliennes comme argument de vente.

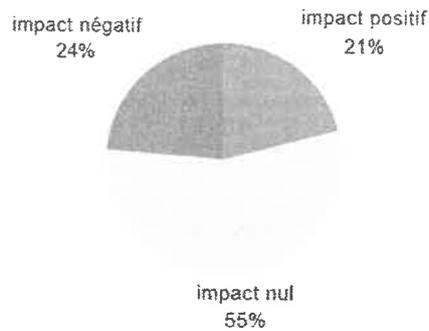


Figure 4: Avis d'agence immobilières proposant des habitations à proximité de parcs éoliens (CAUE de l'Aude)

Des mesures de réduction, de compensation, et d'accompagnement ont été décidées en concertation avec la commune et les habitants de Wadimont afin de compenser au mieux les impacts paysagers du village de Wadimont.

Concernant le bruit, se référer à la réponse à l'observation 43.

Enfin, le Volet Faune, Flore, et Habitats naturels de l'étude d'impact réalisé par le bureau d'étude Calidris analyse les impacts du projet éolien des Quatre Peupliers sur l'avifaune, et en particulier sur le pigeon ramier :

Ainsi, p. 180, nous constatons : « Les effectifs observés sur le site des Quatre Peupliers sont relativement modérés, mais aucun couloir de migration net n'apparaît. Des groupes importants de Vanneau huppé, de Pigeon ramier, d'Étourneau sansonnet et de Pluviers dorés ont été observés dans les cultures du site. Le nombre d'individus recensés est classique pour région. **Les enjeux pour l'avifaune en période de migration postnuptiale et pré-nuptiale sont donc faibles sur l'ensemble de la zone d'étude des Quatre Peupliers (...).** »

De plus, p. 358 : « Les effectifs observés sur le site sont relativement faibles. Le site ne semble pas être un lieu de passage important pour l'avifaune (flux migratoires sont ici de type diffus). Des groupes importants de Vanneau huppé, de l'Étourneau sansonnet, de Pigeon ramier et de Pluvier doré ont été observés dans les cultures du site. **Ces espèces communes sont très peu sensibles au risque de collisions et au dérangement.** »

Observation N° 4 (RegistreDemat)

31/10/2022

15:43:34

Bonjour

Etan impacté depuis presque trois ans par trois éoliennes de 230 de haut à 700m de ma maison je peux témoigner de l'enfer que nous vivons.

Perte de sommeil et toutes les conséquences induites, vibrations permanentes, turbulence directement sur notre maison etc tec

Paysage bouché, nuit en flash et halo rouge par temps de brouillards, glaçons de 20kg sur la route etc tec

Les éoliennes sont juste une pompe à fric et toutes les enquêtes un simulacre de consultation démocratique.

Elles produisent avec grand peine 20 pour cent de leur capacité et moitié du temps quand il n'y a pas de demande, alors en EDF (bon pigeon, argent de nos tipp et c) revend à prix spot parfois négatif un KWh acheté a 80€? Cherchez l'erreur.

Bref c'est de la connerie.

Par

PJ : témoignage éoliennes.odt

Avis défavorable.

La distance à la première habitation du village de Wadimont est supérieure à 700m, les effets résultant du projet éolien sont donc, par extension, différents.

En ce qui concerne les vibrations, l'acoustique, se référer à l'observation 43.

L'enquête publique est un moment privilégié d'expression où chacun a le pouvoir de s'exprimer et ne se rapporte en aucun cas à une illusion démocratique. Le commissaire enquêteur, mobilisé pendant les permanences de l'enquête, incarne une instance neutre et se positionne en fonction des observations très diverses qu'il recueille.

Enfin, la notion de facteur de charge, mobilisé ici avec la phrase « Elles produisent avec grande peine 20 pour cent de leur capacité » est ici mal comprise. Le facteur de charge d'une unité de production électrique est calculé à partir du ratio entre l'énergie qu'une unité de production produit sur une période et l'énergie qu'elle aurait produite durant la même période si elle avait constamment fonctionné à sa puissance nominale.

En effet, selon l'ADEME, pendant sa période de fonctionnement, une éolienne tourne à différentes vitesses en fonction de la force plus ou moins importante du vent. En un an, elle a produit autant d'électricité que si elle avait tourné 20 à 25% du temps à capacité maximale. C'est ce qu'on appelle le facteur de charge ou le taux de charge (ADEME, 2019).

Observation N° 3 (RegistreDemat)

30/10/2022 15:59:17

Je n'ai qu'un commentaire.

Comme on peut le voir à la page 194 du Volet Paysager : « Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants. Cependant, ce risque existait déjà avant l'arrivée du projet des Quatre Peupliers". En d'autres termes, Quatre Peupliers aggrave l'encerclement, mais parce qu'il est déjà mauvais, les promoteurs s'en tirent à bon compte. Peu importe non plus que la nuit tout l'horizon soit couvert de feux rouges clignotants

Il y a environ 870 meurtres par an en France. Serait-ce un argument suffisant pour que je m'en tire avec un autre. Je pense que trop c'est trop est trop.

Avis défavorable.

La citation dont il est question ici n'a pas été contextualisée. En effet, nous pouvons lire, p. 199 :

« Du fait du nombre de parcs élevé aux environs, neuf des treize villages étudiés possèdent des angles occupés sur l'horizon supérieurs au seuil d'alerte. Le futur parc des Quatre Peupliers contribue très faiblement à cet indice car il s'insère à proximité de parcs déjà existants (parc construit de Renneville, parcs accordés de Hotte, de HSR et de Thiérache). Aucun indice ne change de statut avec l'arrivée du parc des Quatre Peupliers. La zone est déjà très saturée, mais l'impact du parc est très faible. L'implantation et la géométrie sont cohérentes avec les parcs déjà existants, et limitent ainsi l'impact visuel des futurs aérogénérateurs. Les éoliennes des Quatre Peupliers ajoutent en moyenne 11,6 ° d'occupation visuelle. (...)

Cette étude de saturation est maximisante et ne peut pas se suffire en elle-même. Les commentaires de photomontages, les effets cumulés, ainsi que les cartes de zone d'influence visuelle sont là pour compléter l'analyse des saturations.

Les futures éoliennes des Quatre Peupliers n'augmenteront que peu l'indice d'occupation de l'horizon et ne sont jamais la cause d'un passage à l'état de saturation. »

Observation N° 2 (RegistreDemat)

29/10/2022 07:13:05

Dans les Ardennes Trop c'est trop,

Je suis opposé à ce projet pour cause de saturation de mon horizon visuel, de plus ces machines ont une production aléatoire, donc faible, puisqu'elles dépendantes des conditions météorologique. J'ajouterai que le coût financier, puisque subventionnées, devient en ces temps de disette pour les ménages français une charge financière -via la taxomanie verte- insupportable.

La 6^{ème} puissance du monde a besoin d'une production d'électricité abondante, fiable, pilotable à souhait et peu couteuse et non de ces machines improductives qui contribuent à l'artificialisation des sols et à la destruction de la faune.

Anonyme

Avis défavorable.

Les éoliennes ne produisent pas de l'électricité aléatoirement. Afin de mener à bien un projet éolien, des estimations de productible sont effectuées pour prévoir la faisabilité et la rentabilité du projet. C'est dans ce cadre que ce projet a justifié l'implantation d'un mât de mesures ayant permis de collecter les données de vent.

Concernant la « charge financière » que représenterait les énergies renouvelables, et en particulier les éoliennes, il est pertinent de préciser que, ces énergies ont – entre autres – servi à financer le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat.

L'Etat récupèrera, au cours de l'année 2023 environ 19 milliards d'euros auprès des entreprises d'énergies renouvelables pour lui permettre de financer le bouclier tarifaire prolongé. Les énergies renouvelables contribuent au financement de ce bouclier tarifaire, et permettent de limiter à environ 15% la flambée des prix de l'énergie sur les factures des usagers.

Par ailleurs, à l'inverse d'une conception de la production d'électricité basée sur l'exclusivité à une seule source d'énergie, dans notre contexte énergétique compliqué, il relève de la prudence, pour une telle puissance économique mondiale, de privilégier une diversification des sources de production d'électricité. Les autres sources de production d'énergie, contribuent également, d'une manière bien plus conséquente à l'artificialisation des sols et à la destruction de la faune.

Observation N° 1 (RegistreDemat)

27/10/2022 09:33:41

Observation test

Par Préfecture des Ardennes

